

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 AVRIL 2021

N°32

OBJET :		AUTORISATION DE RECRUTEMENT DE PERSONNELS POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE	
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 38	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 31 mars 2021.

L'an Deux Mille Vingt et un, le huit avril à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre de Congrès, sous la Présidence de **Madame Isabelle CHESA, Première Adjointe.**

M. LARRAT, Mme DENUX, M. LAREDJ, Mme BARDOU, M. PEREZ, Mme DOUTRES, M. BÈS, Mme GODEFROY, M. ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT, Adjoint

Mme MIGNOT, Mme PICHARD, Mme BERNARD, M. ARIAS, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, Mme GIOVANNETTI, Mme BLANC, M. OUDDANE, M. BUSTOS, Mme LETAO, Mme TRIAY, M. JORDAN, M. ICHE, M. BELMAS, Mme RIVEL, M. MOLHERAT, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, M. BIGOT, Mme LARROUX, M. DUTHU, M. MONTAGNE.

EXCUSES : M. BLASQUEZ, Mme BARTHES, Mme GASC, Mme KERRINCKX, qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à Mme BARDOU, M. PEREZ, M. LE MAIRE, M. MONTAGNE conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. LECINA

M. JORDAN est désignée comme Secrétaire de Séance

Madame La Présidente expose :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par son organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison de l'augmentation de l'activité durant certaines périodes de l'année, il y a lieu, de créer, sur la base de l'article 3.2° de la loi du 26 janvier 1984, des emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité de :

- Surveillance : il s'agit d'assurer une mission de sécurisation de certains sites particulièrement fréquentés durant l'été (Cité et abords, Cavayère, centre-ville) ;
- Entretien de l'espace public : assurer une propreté et un embellissement de la ville durant les périodes de flux touristiques intenses ;
- Surveillance de baignade : permettre une réponse adaptée aux habitants du territoire dans le cadre des activités de baignade (piscine et Cavayère) ;
- animateurs sportifs : Assurer un encadrement adapté dans le cadre des manifestations « l'été sportif à la cavayère » ;
- Accueil et gestion des espaces de stationnement : faciliter la mobilité des touristes sur les sites à haute fréquentation ;
- Gestion de l'accueil des croisiéristes sur le Canal du Midi ;
- Accueil du public dans les musées de la ville.
- Gestion de la billetterie au PAC ;
- Gestion et organisation des diverses manifestations
- Missions administratives de secrétariat, accueil...
- Recensement de la population

Compte tenu des spécificités, les besoins en saisonniers sont estimés en équivalent temps plein (ETP).

Les recrutements se feront sur les grades et cadres d'emplois correspondant aux missions :

- Adjoint technique – IB 354 / IM 330 – 290 mensualités
- Adjoint du patrimoine – IB 354 / IM 330 – 13 mensualités
- Opérateur des Activités Physiques et Sportives – 354 IB / IM 330 – 13 mensualités
- Adjoint administratif – IB 354 / IM 330 – 12 mensualités

Ces postes seront pourvus à temps complet hormis ceux ouverts à la direction du Festival et de l'Événementiel visant à apporter une réponse adaptée au besoin des spectacles en termes d'accueil, de sécurité et de logistique. Ce seront essentiellement des contrats à temps non complet dont le total n'excèdera pas les 175 ETP.

Sur la base du présent rapport, il vous appartient de bien vouloir en délibérer et

- d'approuver ces recrutements selon les conditions énoncées ci-dessus,
- d'accepter l'inscription des crédits au budget au chapitre 012,
- d'autoriser le Maire à signer et exécuter tout document relatif à ces recrutements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

.....
Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Madame la Présidente.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20210408-delib080421032-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2021

Affichage : 16/04/2021

Le Maire,
Gérard LARRAT